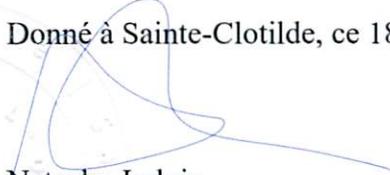


AVIS PUBLIC, est par la présente donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Clotilde

- Que lors de sa séance du 15 mai 2023, le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde a procédé à l'adoption du règlement no.506;
- Que le règlement no. 506 relatif aux feux extérieurs sera officiellement en vigueur ce 18 mai 2023;
- Que le règlement ci-haut mentionné peut être consulté au bureau de la Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Clotilde, situé au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde, et ce durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Sainte-Clotilde, ce 18^e mai 2023,


Natacha Jodoin
Directrice générale et greffière-trésorière